



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie et finances : INSEE

Question écrite n° 24208

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de la statistique publique. À l'automne 2008, le gouvernement Fillon a initié la création d'un grand centre statistique à Metz, désorganisant ainsi l'organisation de la statistique publique et menaçant la pérennité des directions régionales de l'INSEE. Entre 2005 et 2012, la direction régionale de l'INSEE du Limousin a vu ses effectifs réduits d'un tiers, passant de 117 à 80 agents. C'est la plus forte diminution enregistrée dans l'ensemble des établissements régionaux et elle compromet l'efficacité de l'INSEE pour mener ses missions à bien. Outre cette réduction d'effectifs, l'INSEE doit supporter financièrement une partie du coût du pôle statistique de Metz, projet estimé à 70 millions d'euros ! Enfin, une partie des travaux des directions régionales ayant déjà été transférées au pôle de Metz, la poursuite du développement de ce dernier pose clairement la question du maintien de nombreuses directions régionales, dont celle de Limoges. En région, l'INSEE contribue au débat public, répond au besoin d'expertise des territoires, assure le suivi des enquêtes, et organise le recensement de la population. Une implantation dans les territoires, particulièrement les régions rurales comme le Limousin, se justifie donc pleinement pour répondre aux besoins des acteurs locaux. Au regard de ces divers arguments, les professionnels de la statistique publique réclament aujourd'hui le maintien de nos établissements notamment pour expertiser l'emploi local au plus près des territoires. Ils souhaitent donc la stabilisation du contour du pôle messin au contour actuel, que ce soit en termes d'effectifs, de travaux ou de locaux. Aussi, elle souhaite savoir ce que le Gouvernement compte entreprendre en la matière.

Texte de la réponse

La décision de créer un centre statistique à Metz a été prise par le Gouvernement en 2008 afin de compenser, en partie, les pertes d'emplois occasionnées par la refonte de la carte militaire. Cette création s'inscrit dans le cadre d'une opération plus vaste, impliquant des établissements publics et différents ministères, pour un total de 1 500 emplois transférés. Suite à cette décision, le Premier ministre a demandé en septembre 2008, à M. Cotis, directeur général de l'institut de la statistique et des études économiques (INSEE), et à M. Duport, président du conseil national de l'information statistique (CNIS), de réaliser une mission pour préciser les contours, l'organisation et la taille du projet. Le projet « Cotis-Duport » a été remis au Premier ministre le 2 décembre 2008. Ce rapport retenait l'installation de quatre entités distinctes (issues de l'INSEE, de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), dont en particulier un centre d'exploitation informatique, ayant vocation à concentrer toute la production, l'exploitation et l'assistance informatique à distance de l'INSEE. Le Premier ministre a pris la décision en janvier 2009 de mettre en place le centre statistique de Metz sur la base des propositions de ce rapport. Ce centre a ouvert ses portes le 1er septembre 2011, dans des locaux loués sur le Technopôle de Metz (bâtiment « TDF »). En janvier 2013, il compte 160 agents. Le Gouvernement a réalisé un point d'étape du contrat de redynamisation du site de défense fin 2012. Ce travail a permis d'actualiser la répartition des emplois transférés entre ministères. Un dialogue a été mené avec le maire de Metz, qui a exposé les enjeux du centre statistique pour sa ville, dans un contexte économique difficile. Les

difficultés rencontrées par l'INSEE pour réaliser des transferts d'activité dans un contexte de moyens humains et financiers contraints ont été analysées. Les inquiétudes des personnes concernées ont été prises en compte. Enfin, l'impact budgétaire de l'opération a été réétudié. A l'issue de cette phase de réflexion, le ministre de l'économie et des finances a décidé en avril 2013 de poursuivre la dynamique d'implantation de l'INSEE à Metz et d'y constituer un important pôle statistique. Le développement du centre statistique se déroulera au rythme permis par les possibilités de recrutements locales, les formations des nouveaux agents et les mobilités volontaires d'agents de l'INSEE. Sous ces réserves, ce pôle statistique devrait compter à horizon de trois ans un total de 400 agents issus de l'INSEE et des services statistiques ministériels. L'INSEE poursuivra ainsi le développement des activités actuelles du centre statistique de Metz, le centre d'exploitation informatique, le centre de services des ressources humaines et le centre de statistiques sociales locales. Le directeur général mènera une concertation régulière avec les organisations syndicales afin de réussir cette extension dans les meilleures conditions pour les personnels concernés. Dès 2014, le budget de l'INSEE sera ajusté pour tenir compte des surcoûts liés à l'extension du site de Metz. Le développement du centre statistique de Metz nécessite une reconfiguration des missions des différentes implantations de l'INSEE mais elle se fera sans remise en cause du réseau des directions régionales. Le Gouvernement est fermement décidé à maintenir les implantations existantes, car les acteurs locaux ne sauraient exercer leurs missions de manière éclairée sans l'apport des établissements régionaux de l'INSEE. Ainsi depuis quelques années, les établissements régionaux qui comportent le moins d'effectifs ont connu des baisses d'effectifs relativement moindres que celles des autres établissements.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24208

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4053

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8720